

Rapport de la Commission de Gestion et Finances du Conseil Communal de Saint-George

Visite du patrimoine 2023

Le Moulin de St-George

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et Finances, composée de Madame Zoé Frédérique Oulevey – Présidente et rapportrice, Madame Michèle Rüfenacht, Messieurs Olivier Fallet, Arthur Domenig, Michel Kocher - suppléant, s'est réunie le 21 septembre au Moulin de St-George en présence de M. Frédéric Rohrbach, Syndic, Mme Annemarie Christen, Boursière, Mélanie Dubois, Présidente du Conseil Communal, M. David Mignot, Municipal en charge des Bâtiments et de M. Alain Monney, membre de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de St-George pour visiter le Moulin et analyser les travaux effectués et à faire sur ce nouveau joyau du patrimoine communal.

La visite commence dans la partie technique du bâtiment : l'adduction d'eau est un problème à traiter urgemment. La Commune devant faire analyser toutes les eaux qu'elle fournit à ses citoyens, l'eau de la source du Moulin a été analysée, et s'est avérée impropre à la consommation en regard des critères légaux très sévères. De plus son débit en été n'est pas suffisant pour garantir les besoins des locataires de l'appartement sis dans le Moulin. La Municipalité a donc pris la décision de raccorder ce bâtiment au réseau d'eau potable de la commune, et d'exécuter les travaux dans les meilleurs délais. Des solutions devront notamment être trouvées pour garantir un renouvellement suffisant de l'eau dans la nouvelle conduite, afin d'assurer son renouvellement régulier et d'éviter tout risque de contamination bactérienne. Parmi les options à étudier, proposer de se raccorder aux bâtiments sis plus bas le long du chemin du Moulin, eux aussi alimentés par des sources capricieuses. En attendant, une solution transitoire a été trouvée pour distribuer de l'eau potable aux locataires. Le projet est en cours de finalisation, et nous laisserons la Municipalité le présenter en temps utile. La Commission de Gestion et Finances soutient évidemment cette mise en conformité rapide, même si elle ne pouvait être prévue dans le budget communal, ce d'autant plus que cela permettra de poser une borne-hydrante près du Moulin et donc d'améliorer significativement la défense incendie de ce précieux bâtiment en bois. Un panneau « eau non potable » sera apposé sur la fontaine récemment rénovée par la commune.

Concernant l'appartement des locataires, il faudra profiter de refaire les sanitaires lors de l'installation de l'eau du réseau, mais sinon pas de travaux en vue.

La conduite d'amenée d'eau à la roue du Moulin a également montré des signes de faiblesse après 40 ans de bons et loyaux services. Une réparation provisoire a été effectuée, mais un changement des éléments en sapin, qui seront remplacés par du mélèze, plus résistant aux intempéries, est à faire ces toutes prochaines années.

Au niveau de l'eau toujours, nous avons appris que ce bâtiment a sa propre STEP, et n'est donc pas raccordé à la STEP communale. Cette solution est durable et ne demande pas de modification urgente.

Le local technique a ensuite reçu notre visite attentive. L'ancienne citerne à eau potable était située trop proche du chauffage, ce qui sera résolu par sa suppression avec la connexion à l'eau du réseau. Une citerne extérieure provisoire a été mise en place dans la solution provisoire d'adduction d'eau potable. Le chauffage à pellets est récent et donne pleine

satisfaction. Quelques améliorations mineures pourront avantageusement être prévues ces prochaines années au niveau de ce local, mais la situation est globalement saine selon l'analyse de notre Municipal.

L'escalier entre le Moulin et son étang a été refait par la Protection Civile juste avant le Covid. Les étangs avaient été curés à la même période. Nous sommes donc tranquilles de ce côté-là pour quelques années.

Le ruisseau du Francharoux, qui prend sa source vers le hangar forestier alimente ces étangs et constitue donc la force motrice du moulin. Il se joint au ruisseau de Saint-George et au ruisseau de la Baume, ainsi qu'au ruisseau de l'Outard venant de Longirod, pour devenir la Saubrette, dont l'eau rejoint ensuite le Toleure, puis l'Aubonne avant de se fondre dans le bleu Léman. Ce ruisseau est capricieux, car notre terrain est karstique, avec de nombreuses failles. L'eau a donc tendance à rejoindre la région de Gimel par voie souterraine, ce qui laisse souvent les ruisseaux à sec. Le moulin était donc difficile à exploiter en raison de la rareté de l'eau. L'étang permet de travailler 3 heures seulement environ. Sa vocation industrielle est donc clairement passée, mais cet endroit hors du commun a été restauré par la Société de Développement de St-George depuis 1981, puis par la Fondation de Sauvegarde du Patrimoine de St-George, fondée en 1983. Une convention de 50 ans la liait aux propriétaires des lieux. Devenue Association pour suivre les méandres du droit suisse, elle est maintenant soutenue par la Commune, nouveau propriétaire des lieux depuis 2022 (le préavis d'achat du Moulin avait été voté en toute fin de législature 2016-2021).

L'association organise désormais une visite par mois, avec un franc succès cette année puisque plus de 500 personnes sont déjà venues. Les mauvaises habitudes du Covid semblent oubliées et la culture reprend son rôle dans la vie de nos concitoyens ou confédérés. Une équipe de retraités dynamiques, représentés le soir de notre visite par M. Alain Monney, fait tourner les diverses machines lors des visites, et présente les bijoux de la collection du Moulin aux visiteurs. Nous avons pu en avoir un petit extrait avec une démonstration de sciage et une fabrication d'échalas. La machine utilisée pour cette dernière opération est impressionnante elle est magnifiquement entretenue, comme l'ensemble de la collection du moulin. Merci à tous les passionnés qui font vivre ce lieu ! Et un très grand merci à M. Alain Monney pour sa disponibilité et toutes ses explications au cours de notre visite.

Conclusions

Si quelques travaux techniques d'importance sont encore à prévoir pour entretenir le bâtiment, le Moulin et son musée représentent un important élément de notre patrimoine communal. La structure du bâtiment est saine, la charpente est en bon état. L'Association de sauvegarde du Patrimoine effectue un travail d'entretien efficace et qui doit être salué. La Commission de Gestion et Finances est persuadée que les Conseillères et les Conseillers sauront approuver les budgets nécessaires pour permettre aux futures générations de St-Georgeaises et de St-Georgeais de connaître leur histoire et la présenter à leurs hôtes.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

La Présidente

Une membre

Le suppléant

Un membre

Un membre



Zoé F. Oulevey



Michèle Rüfenacht



Michel Kocher



Olivier Fallet



Arthur Domenig